

Réunion restreinte du 17 mars 2022

P.V. n° 18

Président : M. GUIGNARD.

Présents : MM. BOESSO - REPENTIN.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 100 euros.

CHAMPIONNATS

NATIONAL 3

Match n° 23393098 – Poule A LFNA – U.S. Lège Cap Ferret / F.C. Bressuire du 15/01/2022

La commission prend note du P.V. de la C.R. d'Appel du 02/03/2022 qui **confirme la décision de la C.R. Règlements Litiges et Contentieux du 27/01/2022 : rencontre à rejouer à une date ultérieure.**
Cette décision étant cependant susceptible de recours devant la Commission Fédéral des Règlements et Contentieux, aucune nouvelle date de ce match (si match à rejouer) ne peut pour l'instant être définie.

REGIONAL 2

Match n° 23396794 – Poule B – Limoges Landouge Foot / La Ligugéenne du 13/03/2022

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Quentin BERTHELET.
Le club de la Ligugéenne sera crédité de 119.18 euros (118 km x 1.01 euro) par débit de la LFNA.

Match n° 23396898 – Poule C – Limoges Beaubreuil F.C. / A.S. Panazol du 30/01/2022

La commission prend note du P.V. de la C.R. d'Appel du 01/03/2022 qui **ramène à 1 match (au lieu de 3) la suspension du terrain du club de Limoges Beaubreuil F.C.**

Match n° 23396926 – Poule C – F.C. Thenon Limeyrat Fossemagne / U.S.E. Couzeix-Chaptelat du 12/03/2022

Match non-joué suite à un arrêté municipal envoyé par le club recevant au club adverse et à la responsable des arbitres mais pas à la Ligue (*sur aune ancienne boîte mail qui n'est plus active*).
Par conséquent, le délégué, M. François CHAUVINET, s'est déplacé pour rien (seul officiel sur place).
Les frais de déplacement du délégué (48.12 euros) seront donc débités au F.C. Thenon Limeyrat Fossemagne.

REGIONAL 3

Match n° 23398111 – Poule E – C.S. Boussac / A. Vigenal F.C. Limoges du 12/03/2022

Courriel de l'A. Vigenal F.C. Limoges du 12/03/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'A. Vigenal F.C. Limoges.**

Amende de 53 euros pour forfait à l'A. Vigenal F.C. Limoges (1^{er} forfait).

Match n° 23398245 – Poule F – La Thibérienne / Tulle Football Corrèze (2) du 13/03/2022

Match non-joué suite au terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Hakim MERIOUA.

Le club de Tulle Football Corrèze sera crédité de 87.87 euros (87 km x 1.01 euro) par débit de la LFNA.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Daniel GUIGNARD
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 17/03/2022 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.